

MAIRIE DE SAINT-SAUVEUR - 31790

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 08 JUIN 2023

Date de la convocation

02 Juin 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 18

Présents : 10

Procurations : 3

L'an deux mille vingt-trois, le 8 juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Sauveur dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Philippe PETIT, Maire.

Présents : Mmes DAILLUT Marina, DELPECH Estelle, BASLE Nathalie, JOUCLA Valérie, ROQUES Sandrine, MM. PETIT Philippe, BRACHET Philippe, TURLAN Arnaud, BELLANCA Nicolas, PICHON Géraud.

Absents excusés : Mmes DUFRENE Estelle, NOUYERS Catherine, QUERCY Corinne, MM. FRANCOU Didier, CORACIN Olivier, LAPEYRE Bernard, IANNELLI Ermanno, CHANIER Cédric.

Pouvoirs : M. LAPEYRE Bernard à M. BELLANCA Nicolas, M. CORACIN Olivier à Mme DELPECH Estelle, M. FRANCOU Didier à M. BRACHET Philippe.

Y assiste également : M. Olivier DAGUERRE, directeur général des services (DGS)

ORDRE DU JOUR

Finances

1. Subventions aux associations pour 2023

Patrimoine

2. Projet de jardins partagés – Mise à disposition de terrains

Madame Philippe BRACHET est désignée secrétaire de séance.

Pour faire suite à la présentation du projet de jardins partagés par l'association « Graines d'avenir », Monsieur Philippe PETIT propose de rajouter en ordre du jour complémentaire la mise à disposition d'un terrain à l'association pour permettre d'avancer dans la faisabilité du projet (demandes de subvention...). A l'unanimité le point est rajouté à l'ordre du jour.

Délibération 2023-05-01

7. Finances locales/7.5.1 Subventions de fonctionnement

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS POUR 2023

Vu la délibération 2017-05-02 du 15 juin 2017 relative à la mise en place d'un règlement d'attribution des subventions aux associations,

Madame Estelle DELPECH, 4^{ème} adjointe présente la liste des associations ayant sollicité une subvention au titre de l'année 2023. Par application des critères du règlement d'attribution et après avis de la Commission associations, il est proposé au Conseil municipal d'attribuer les subventions suivantes :

Association	Montant de la subvention 2023
ACCA	900,00 €
BALL TRAP	600,00 €
USBSSC	4 000,00 €
GYM DOUCE	1 250,00 €
ATELIER CHOREGRAPHIQUE	2 745,00 €
OURS JUDO CLUB	4 370,00 €
PETANQUE	1 774,00 €
AMC WUSHU	1 000,00 €
TENNIS	3 975,00 €
AREZZO	900,00 €
LES GAL'ABRIALS	450,00 €
CLUB AMBIANCE	1 000,00 €
ERATO	370,00 €
LOISIRS CREATIFS D'ORZALIS	400,00 €
OUVRAGE ET DETENTE	555,00 €
LA MAISON DES TOUT PETITS	1 900,00 €
SECOURS CATHOLIQUE	1 000,00 €
SECOURS POPULAIRE	1 000,00 €
TREFLE A QUATRE FEUILLES	600,00 €
SAPEURS POMPIERS	600,00 €
TELETHON	600,00 €
LES RESTOS DU CŒUR	250,00 €
SECURITE ROUTIERE	450,00 €
MARIE-LOUISE	1 000,00 €
FNACA	270,00 €
COMITE DES FETES	13 500,00 €
APEECM	2 000,00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE	4 500,00 €
TOTAL	51 959,00 €

Il est précisé que la subvention au Comité des fêtes sera versée en deux temps : une première moitié au mois de juin 2023, une seconde moitié après la fête locale une fois le bilan financier de la fête communiqué.

Madame Estelle DELPECH rappelle les critères et les règles d'attributions de subventions.

Madame Sandrine ROQUES demande si lorsque les associations demandent parfois moins que le montant calculé.

Madame Estelle DELPECH répond par l'affirmative et précise qu'il n'y pas vraiment d'écart entre les demandes des associations et l'application stricte du règlement. Elle rappelle que certaines associations sont soumises aux critères (sports et loisirs) et d'autres non. Par exemple, il est proposé de revaloriser le montant attribué à la coopérative scolaire car les effectifs augmentent. Elle propose de subventionner une association supplémentaire : les restos du cœur. Par ailleurs, elle indique qu'il est proposé de ne pas donner suite à deux demandes : une concernant les malades de la sclérose en plaque et une autre portée par les lycéens de Fronton.

Madame Valérie JOUCLA demande comment ces associations contactent la mairie.

Madame Estelle DELPECH précise qu'elles envoient un courrier type.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'attribuer les subventions de fonctionnement aux associations tel que présentées ci-avant.
- De préciser que la subvention au Comité des fêtes sera versée en deux temps : une première moitié au mois de juin 2023, une seconde moitié après la fête locale une fois le bilan financier de la fête communiqué.

Monsieur Philippe PETIT met au voix ce dossier :

Résultat du vote	
POUR	13
CONTRE	0
ABSTENTION	0
TOTAL	13

Délibération 2023-05-02

3. Domaine et patrimoine/3.6 Autres actes de gestion du domaine privé

PROJET DE JARDINS PARTAGES – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION

L'association « Graines d'avenir » a présenté aux membres du Conseil municipal le projet de jardins partagés sur les parcelles communales cadastrées 1249 et 0358. La faisabilité technique du projet présuppose l'obtention de différentes subventions d'investissement sollicités soit par l'association soit par la commune. Afin d'acter la volonté commune de réaliser ce projet, il est proposé au Conseil municipal d'approuver la mise à disposition gratuite des parcelles cadastrées 1249 et 0358 qui auront vocation à être aménagées en jardins familiaux pour une durée de 5 ans incluant la possibilité de résiliation avec un préavis de 2 mois, sans motif à exposer.

Madame Estelle DELPECH indique qu'elle est favorable au projet mais qu'il faut affiner les coûts revenant à la collectivité (terrassements, puits, clôture...) qui lui semblent important.

Monsieur Philippe PETIT précise qu'il est nécessaire d'approuver un projet de convention pour pouvoir solliciter les organismes subventionneurs et que la mise à disposition est précaire et révocable.

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'autoriser la mise à disposition gratuite des parcelles cadastrées 1249 et 0358 destinées à être aménagées en jardins partagés à l'association « Graines d'avenir » afin qu'elle en assure la gestion.
- De charger le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires et de l'autoriser à signer la convention correspondante.

Monsieur Philippe PETIT met au voix ce dossier :

Résultat du vote	
POUR	12
CONTRE	1
ABSTENTION	0
TOTAL	13

La séance est levée 22h30

Secrétaire de séance : Philippe BRACHET



Le Maire,
Philippe PETIT

